



Pb objet de porpos difamatoire

Par **Cybertix**, le **21/01/2011** à **16:43**

Bonjour,

Voila actuellement face à la justice pour ma fille contre mon ex pour mettre en place les droit de visite et la pension alimentaire, je me suis retrouver le jour du jugement avec un élément de la partie adverse qui est faux:

Voila le jour de notre séparation elle est allée au poste de police pour établir un procès verbale seulement dans le procès verbale elle m'accuse de chose qui sont fausse que faire face a cette déposition.

Je n'est aucun moyen de pouvoir prouver que cela est faux seulement ma parole contre la sienne.

Ensuite elle a eu accès à mon compte facebook dont elle ne peut avoir aucun accès suite aux parametre de securité qui sont mis en place.

Elle a donc présenté devant le juge des élément qu'elle ne pouvait aucunement voir; je la suspecte donc soit d'avoir réussi soit à pirater mon compte soit ces informations sont données par une personne que je ne connais pas.

Que faire face a cette situation?

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **17:44**

Voyez ça avec votre avocat parce que ce que vous dites est beaucoup trop vague

Par **Cybertix**, le **21/01/2011** à **17:50**

Mon avocat ne veut pas polémiquer la dessus avec moi tout simplement que je suis tres jeune et d'en venir a la a nos age c'est petit mais le probleme est que ce procès verbale est faux et je n'accpete pas cela.

c'est pour cela que je m'oriente vers un forum afin qu'on puisse m'aider dans mes démarches qui voir porter plainte contre quoi bref je ne demande que de l'aide

Merci

Si je suis si bref dite moi sur quoi je pourrais être plus précis

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **17:55**

Si procès-verbal il y a, donc il y a eu plainte. La plainte a quel motif ? quelle suite ?

Quels sont les éléments qu'elle a présentés et qu'elle aurait eus via votre compte facebook ?

Par **Cybertix**, le **21/01/2011** à **18:59**

Pour le proces verbale:

Tout d'abords c'est un procès verbale mais je n'est rien reçu je n'est vu cela que le jour du jugement, ce procès verbale a été daté un an en arriere.

explicatif du PV:

elle dis que je lui aurais dis que j'allais faire du mal a ma fille pour la rendre coupable de maltraitance et lui enlever la garde de ma fille ensuite elle prêtant que j'aurais dis que je venez chez elle sous prétexte de cacher de la drogue chez elle et que je gagner de la l'argent et qu'avec mon argent je manipulé les gens très facilement et que par ce moyen je me mettais les gens dans ma poche.

Facebook:

Des élément qui sont protégés et que seul mes amis peuvent voir (mes notification, mes photos tout!) Elle a présenter devant le juge des élément qui dise que je fais la fête que je sors avec plusieurs fille pour en venir qu'avec moi ma fille n'aurais pas une éducation fiable. Certe je sors souvent mais quand je n'est pas fille et oui j'ai des copine mais avec qui je ne

sors pas se sont des amies proches bref ce qui me dérange le plus c'est qu'elle a réussi a avoir ces éléments dont elle n'a pas accès mes paramètres on été vérifié plusieurs fois

Donc je la suspecte soit d'avoir piraté mon compte soit une personne lui fourni les renseignements et qui n'a pas témoigner lors du jugement.

j'espère avoir été précis

Par **Cybertix**, le **21/01/2011** à **19:08**

la plainte et que je vais mettre mon enfant en danger hors je ne suis pas comme sa je suis très protecteur envers ma fille bref voila j'ai un soutiens de ma famille de mes amis (je tiens juste à préciser j'ai 20 ans et j'aurais aimer ne pas passer par la justice pour ma fille mais elle la fais bref voila)

je souhaite juste me défendre face a des propos faux et que je ne peux tolérer !!

Par **Melanie555**, le **23/01/2011** à **12:29**

[citation]je n'est rien reçu je n'est vu cela que le jour du jugement, [/citation]

Comment votre ex a pu produire le jour de jugement un document qui n'a pas préalablement été adressé à votre avocat ?

Ceci est contraire à toutes les règles de la procédure contradictoire.

Par **Cybertix**, le **23/01/2011** à **19:26**

Il l'a reçu le jour du jugement pendant que nous attendions dans la salle d'attente ... avant d'être devant le juge ./